

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

N° 2022-006

Restriction temporaire de la circulation
Rue du Calvaire du 14-02-2022 au 11-03-2022

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue du Calvaire durant les travaux relatifs à la réalisation d'un branchement au réseau d'électricité pour l'immeuble situé au numéro 9, effectués par l'Entreprise SATCOMS Concept pour le compte d'ENEDIS,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du lundi 14/02/2022 au vendredi 11/03/2022 inclus, la circulation sera restreinte dans la rue du Calvaire durant les travaux relatifs à la réalisation d'un branchement au réseau d'électricité de l'immeuble situé au n° 9.

Article 2 : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Rétrécissement de la chaussée**
- **Interdiction de stationner au droit du chantier,**
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h,**
- **Interdiction de dépasser.**

Article 3 : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par l'entreprise SATCOMS Concept – 18, Chemin de Croisette – 62118 ROEUX – Tél. : 03.21.60.46.27 – ata@satcoms.fr

Article 4 : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise SATCOMS Concept.

Fait à Lauwin-Planque, le 1^{er} février 2022

Pour le Maire,
Bernard BARELLE
1er Adjoint au Maire